

J'ai parlé en termes généraux de la politique en matière de sécurité sociale et des augmentations que nous avons accordées. En écoutant, l'autre soir, l'honorable député d'Essex-Est parler du tort de faire des promesses qu'on ne peut tenir en matière de sécurité sociale, et des maux qui en découlent, je me demande bien ce qu'il a pu ressentir quand il a entendu pour la première fois ce tout dernier exposé de la politique du parti libéral. En fait, ces gens-là disent qu'il ne devrait y avoir aucune augmentation à l'heure actuelle, du moins aucune augmentation directe, mais plutôt un programme général aux termes duquel l'augmentation ne tendrait qu'à établir un niveau minimum.

J'ai devant moi le compte rendu de la dernière réunion du comité qui, lors du ralliement national des libéraux, était chargé d'établir la ligne de conduite du parti. Au sujet de la sécurité sociale, il dit ceci:

En ce qui concerne les pensions, nous sommes loin du but. Les pensions que touchent maintenant bien des gens âgés sont insuffisantes. Il est possible de remédier à cette insuffisance soit en augmentant directement les versements mensuels en vertu du régime existant de sécurité de la vieillesse, soit en recourant à un nouveau programme à participation, qui reposerait sur un fondement actuariel solide s'il était possible de l'élaborer avec l'assentiment des provinces.

(*Exclamations*) Voilà ce qu'on déclarait le 8 avril 1961. Mais quel est celui de non vis-à-vis qui prétendra que la promesse d'un montant allant jusqu'à \$400 par mois pour un couple marié pourrait se réaliser sans recours à l'imposition? Dira-t-on qu'on peut la réaliser à l'aide de la formule 3-3-3 actuelle?

L'hon. M. Pearson: Évidemment non.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le rapport déclare qu'on y arrivera de cette façon ou par un nouveau régime à participation qui sera élaboré avec l'assentiment de la province.

Nous croyons qu'il est possible de conserver tout le régime de sécurité sociale dans sa forme actuelle—y compris les pensions aux aveugles, aux enfants arriérés, aux infirmes et toutes les autres—et d'y superposer le nouveau régime au moyen d'une loi exigeant l'assentiment des provinces.

Lorsque nous disons qu'il est nécessaire de modifier la constitution, l'opposition affirme qu'il n'y a pas lieu de le faire. Si l'on en croit les avis que nous avons reçus, pareille mesure s'impose. Nous avons attendu. Nous croyions pouvoir rapatrier la constitution du Canada, nous espérions y arriver jusqu'à ces tous derniers mois. Il semble maintenant que nos espoirs seront déçus. C'est pourquoi nous avons l'intention de présenter à la Chambre l'adresse requise pourvu que nous réussissions

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

à nous assurer la collaboration des provinces. L'opposition déclare aujourd'hui que cette collaboration n'est pas nécessaire. Voici ce qu'elle déclarait le 8 avril:

...ou au moyen d'un nouveau régime à participation, si on peut y arriver avec l'assentiment des provinces et pourvu qu'on le fonde sur des principes actuariels solides.

Autrement dit, l'opposition brûle en février ce qu'elle adorait en avril. Nous avons fait savoir précisément notre théorie pendant toute cette période, soit qu'il fallait modifier la constitution. Nous sommes déjà entrés en rapport avec les provinces. Nous avons déclaré que nous n'avions nullement l'intention de nous immiscer dans des domaines provinciaux, mais qu'il fallait apporter cette modification avant de mettre en vigueur un programme contributif qui s'adresse non seulement aux personnes âgées mais qui comporte également des prestations pour les survivants, tout en adaptant les divers programmes des entreprises privées aux fins d'édifier dans notre pays un programme et un plan de sécurité qui profite à toute la population. Même si une ou plusieurs provinces ont indiqué jusqu'ici qu'elles ne participeraient pas à ce plan, à moins de recevoir de plus amples renseignements, j'espère qu'elles changeront d'attitude. J'espère que nous ne serons pas retardés et que nous pourrons, au cours de la présente session, présenter l'adresse. Puis, avec l'appui nécessaire et compte tenu des prémisses de la déclaration formulée par le parti libéral le 8 avril dernier, savoir que le consentement et la collaboration des provinces est une condition nécessaire, nous pourrons superposer au présent système cette mesure de sécurité qui assurera les mêmes chances à tous les Canadiens, surtout à ceux qui, aujourd'hui, par suite de maladie, d'infirmité ou d'autres motifs, sont incapables de soutenir, par leurs propres moyens, la lutte pour l'existence.

M. Fisher: Monsieur le président, le chef de l'opposition nous a exposé la genèse de la législation du bien-être social et il me semble que le premier ministre nous a donné, en termes bibliques, la révélation. Nous nous écartons de l'ordre biblique, mais cela me paraît être un prélude à l'exode et je n'ai pas l'intention de faire chorus aux lamentations, quelles qu'elles soient.

Notre groupe est prêt à appuyer cette mesure comme il a appuyé presque toutes les mesures qui nous ont été présentées. (*Exclamations*) Je voudrais dire au solliciteur général... (*Exclamations*) Il y a beaucoup d'interruptions, monsieur le président. Je devrais peut-être m'arrêter pour qu'on puisse mieux les entendre. On ne crie pas assez fort.